

## Décision

fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, *BAP J, Adjoint·e en gestion administrative*, organisé par l'Université Toulouse – Jean Jaurès

La Présidente de l'Université Toulouse – Jean Jaurès

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant, au titre de l'année 2026, l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements,

## DÉCIDE

Article 1<sup>er</sup> : La commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, *BAP J, Adjoint·e en gestion administrative*, organisé par l'Université Toulouse – Jean Jaurès est composée ainsi qu'il suit :

Madame Christine PERES, Administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, présidente, Université Toulouse - Jean Jaurès, Toulouse.

Monsieur VERGE Olivier, Ingénieur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe, vice-président, Université Toulouse - Jean Jaures, Toulouse.

Monsieur DILCHAD Souleyman, Attaché d'administration de l'Etat, Université de Toulouse.

Article 2 : La Présidente de l'Université Toulouse – Jean Jaurès est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 7 mai 2026



La Présidente,

**Emmanuelle GARNIER**